

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE

A

La modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de
Toulon et à la création d'un Périmètre Délimité des
Abords pour l'Ancien Cercle Naval
(voir arrêté métropolitain du 09 octobre 2020)

En exécution de l'arrêté du _____ de Monsieur le Préfet
Toulon Provence Méditerranée
je, soussigné, M Bernard ALTENBACH

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 30 pages pour recevoir pendant une durée de

31 jours du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020

et les lundi 9 novembre de 9 heures 00 à 12 heures 00

lundi 17 novembre de 9 heures 00 à 12 heures 00

jeudi 26 novembre de 9 heures 00 à 12 heures 00

lundi 1^{er} décembre de 9 heures 00 à 12 heures 00

mercredi 9 décembre de 19 heures 30 à 18 heures 30

les observations du public.
A Toulon, le 9 novembre 2020

Le Commissaire-enquêteur
ou le Maire

1. - Observations de M. _____

9 novembre 2020 - NEANT Vu

10 novembre 2020 - NEANT Vu

12 novembre 2020 - NEANT Vu

13 novembre 2020 - NEANT Vu

LAB

16 novembre 2020. Néant Vu

Obs 1 / 17 novembre 2020.

M^{me} FAYE Hélène. Présidente de l'ASI du Parc St Michel
Chemin de la Bosquette 83200 TOULON

Objet: Consulter les changements relatifs aux zones
UE et UEP joignant les parcelles de l'ASI.

Je suis venue, accompagnée de 2 personnes afin d'étudier
et d'approfondir ces modifications malheureusement
nous n'avons pas pu rentrer ensemble.

2 maisons du lotissement sont passées en zone UE

AD 500 et AD 501/807

J'envoierai des observations après consultation des
membres de l'ASI.

[Signature] Vu

18 Novembre 2020: Néant Vu

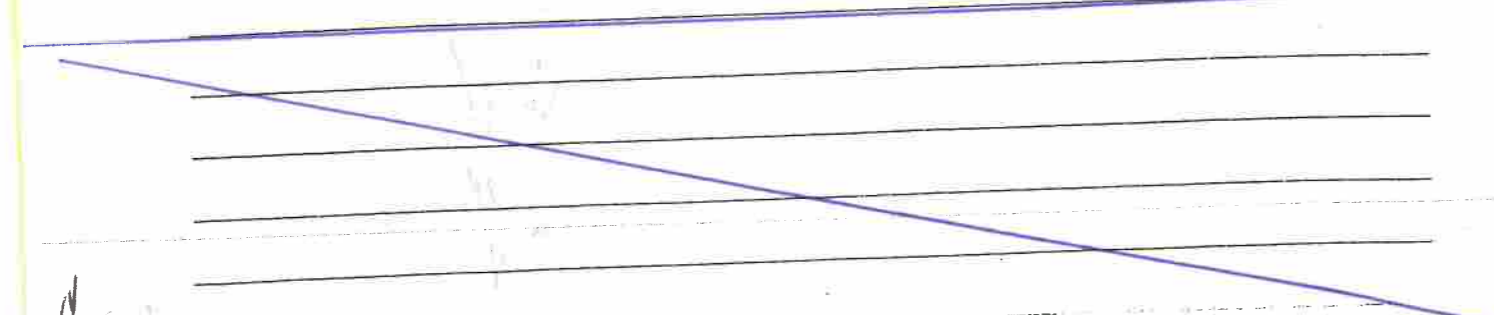
19 Novembre 2020 - Néant Vu

20 Novembre 2020 - Néant Vu

23 Novembre 2020 - Néant Vu

24 Novembre 2020: Néant Vu

25 Novembre 2020: Néant Vu



Obs 2/26 novembre 2020. Madame Angélique RUGGIRELLO
aux intérêts de Madame COLOMBO Scala

parcelle B0280 et B0561 surface 7472 m²

Demande relative à la rectification d'une
erreur matérielle graphique en contradiction

avec les autours de la rédaction, pour
permettre l'accès à la parcelle en toute

sécurité et conformément à l'article U3
du PLU. Vous trouverez et vous remettez

à Monsieur le Commissaire enquêteur pour
l'argumentation juridique. Le débâchage

de la parcelle me porterait bien naturellement
sur la surface permettant d'accéder

au terrain qui fait sur 306,92 m² (6
m de largeur sur 35 m).

[Signature] Vu

27 Novembre 2020 - Néant Vu

30 Novembre 2020: Néant Vu

Obs 3/1^{er} décembre 2020.

M^{me} FAYE Hélène. Présidente de l'ASI du Parc St Michel
Chemin de la Bosquette 83200 TOULON

Objet: Dépôt d'un courrier concernant les zones
UE ne faisant pas partie de la modification n°5

du PLU cependant nous tenons à porter à votre
connaissance un certain nombre de points (précisions
ou interrogations).

[Signature] Vu

2 décembre 2020 : Néant

~~Vu~~

3 décembre 2020 - Néant

~~Vu~~

4 décembre 2020 - Néant

~~Vu~~

7 décembre 2020 = Néant

~~Vu~~

8 décembre 2020 : Néant

~~Vu~~

9 décembre 2020 : Néant

~~Vu~~

Le 9 décembre 2020 à 16 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, Bernard ALTENBACH déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,

du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020

de 8 heures 30 à 12 heures 00

et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Les observations ont été consignées au registre par deux personnes

(pages n° 2 à 3).

Le présent registre, les pièces énumérées ci-après, ainsi que le dossier d'enquête sont adressés, par mes

soins, le 11 décembre 2020 à M. me Briquet-Campin

Le Commissaire-enquêteur
ou le Maire,

Liste des lettres ou notes écrites annexées au présent registre :

- 1. Dossier (56 pages) Lettre en date du 25 novembre 2020 de M^{me} Huguette RUFFIRELLO
- 2. Dossier (6 pages) Lettre en date du 26 novembre 2020 de M^{me} Hélène FAYE, présidente ASL par St. Michel
- 3. Lettre en date du 4 décembre 2020 (2 pages) de MINARD/CEMED/INFRA

Large area of horizontal lines, mostly crossed out with a diagonal line from top-left to bottom-right.